



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **DIMANCHE 5 DÉCEMBRE 2017**

### **COMPTE-RENDU**

Le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette réunion et présente le trophée remis par Monsieur JAOUL pour la région Occitanie récompensant les actions menées par l'AAPPMA ce trophée est accompagné d'un chèque de 2000€. Nous présenterons un nouveau dossier en 2018.

Le Conseil entérine le principe de mise en place d'un système de paiement électronique pour l'école de pêche et les différentes manifestations payantes à venir.

Le Conseil prend note qu'un budget annuel d'environ 1000 euros serait nécessaire afin de pouvoir louer un local pour le matériel de l'AAPPMA. Ce budget est pris en note par notre trésorier afin d'en déterminer la faisabilité dans le budget prévisionnel 2018.

Le Conseil prend également connaissance des devis présentés concernant la formation des administrateurs et des gardes pêche aux mesures des paramètres physico-chimiques de l'eau. Le projet de formation reste prioritaire et pertinent mais devra être couplé à une formation sur le matériel envisagé. Le président rappelle notre rôle fondamental dans la lutte contre les pollutions ainsi que notre présence primordiale comme sentinelles. Le président rappelle également le bon fonctionnement du réseau sentinelle mis en place.

Le président présente les statistiques de contrôles de la Garderie et indique la faible pertinence de ces dernières sur l'évaluation de nos actions. Il invite les gardes à réfléchir aux moyens qui permettraient de mesurer objectivement l'impact de leurs missions au bord de l'eau et souhaite une mise en place de ces nouveaux moyens dès 2018.

Le Conseil d'Administration confirme à la Fédération de l'Hérault la transmission du territoire de la commune de Claret à l'AAPPMA de Saint Martin de Londres.

Le président présente le projet de l'Ecole d'Architecture de Montpellier au travers du collectif « PARU » concernant un projet d'animation autour du Lez. Le Conseil entérine notre participation à ce projet.

Le Conseil entérine la création d'une Commission Concours, sous la direction de Guillaume LAVERGNE. Cette commission comprend également Laurent DAVID et Robin ORY.

Le Conseil prend note que Mathieu CUILLERET quitte la direction de la Commission Garderie pour se consacrer à la Commission Protection des Milieux Aquatiques. La responsabilité de la Commission Garderie est transmise au président en attendant un nouveau responsable, souhaité rapidement par le président.

Le planning des activités et évènements 2018 est posé et devra être publié rapidement après validation par les différentes commissions.

La convention de déversement liée au Club de pêche de Grabels est actée, de principe, et sera soumise à l'approbation des membres à la prochaine Assemblée Générale.

Le président sollicitera l'organisation du FISE afin que cette dernière puisse remodeler une berge lors de la remise en état du terrain. Le nouveau profil de cette berge devrait permettre d'éviter que des poissons soient piégés lors de décrues rapides.

Le Conseil valide le principe que les truites d'élevage déversées par les associations tierces soient financées à leur juste prix, ce afin que le budget de la Fédération soit principalement consacré à ses missions statutaires prioritaires et ainsi inviter les responsables de notre Fédération à rechercher un équilibre dans le financement des piscicultures fédérales.

Bruno AUBERT est toujours en charge du projet de création de postes PMR à Grabels, Lattes et Montpellier.

Le président demande la création d'une carte hydrographique détaillée, bief par bief, du Lez et de la Mosson afin de lancer les études d'inventaire piscicoles prévues en 2018.

Le président clôture la réunion en souhaitant d'excellentes fêtes à tous.

*Pour le Conseil d'Administration,*  
Bernard DEBLOISE, secrétaire délégué.